

Pour diffusion immédiate

## DEMANDE DE TRANSPARENCE À CIMENT MCINNIS

**Bonaventure, le 8 août 2014** – Depuis plusieurs mois déjà, plusieurs organismes, dont votre Conseil régional de l'Environnement, tentent d'obtenir le contenu des échanges qui ont eu lieu entre le ministère de l'Environnement et le promoteur du projet de cimenterie à Port-Daniel, Ciment McInnis.

Ces échanges qui ont eu lieu sous forme de questions/réponses pourraient apporter un nouvel éclairage sur le projet puisqu'ils permettraient de connaître les préoccupations qui avaient été soulignées au promoteur ainsi que les réponses que ce dernier avait fournies. N'ayant pas pu recevoir ces échanges auprès du promoteur qui a refusé de nous en divulguer le contenu, nous avons entrepris des démarches en vertu de la loi d'accès à l'information.

Après des démarches qui ont duré quelques mois, le verdict tombait en janvier dernier : **puisque une partie des informations étaient fournies par le promoteur, ce dernier doit en autoriser l'accès, ce qu'il refuse de faire.** On nous dirigeait vers la mise à jour de l'étude de répercussion environnementale publiée sur le site Internet de Ciment McInnis (rappelons qu'il s'agit d'un document consolidé pour diffusion publique et non d'un document intégral). Tout en poursuivant les démarches dans le cadre de cette demande, une nouvelle demande d'accès à l'information a également été présentée dans le but de n'obtenir que les questions posées par le ministère. La réponse à cette demande fût la même, et le promoteur, même après une tentative de médiation par la Commission de l'accès à l'information, refuse toujours de nous en accorder l'accès.

Il semble inconcevable que nous devons nous adresser aux tribunaux pour obtenir les questions que le ministère a adressées au promoteur, et ce, même pour celles qui ne relèveraient pas du secret industriel. Puisque ce projet industriel de grande envergure n'a toujours pas fait l'objet d'analyses de la part du BAPE, nous demandons, encore une fois, à Ciment McInnis de faire preuve d'une réelle transparence et de rendre disponible le contenu des échanges avec le ministère de l'Environnement.

- 30 -

**Source :**

Yanick Desbiens, agent de communication et de gestion  
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498  
yanick.cregim@globetrotter.net  
www.cregim.org